

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Calibrage de la chaussée RD302 sur 7km du PR 3+040 au PR 10+041
Cumune di Grussetu è Prugna è Albitreccia

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Collectivité de Corse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gilles Simeoni, Président de la Collectivité de Corse

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 6 9 5 8 0 0 0 1 2

Forme juridique Collectivité de Corse

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 6 sous catégorie a)	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunal non mentionnées aux b et c de la colonne précédente.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Collectivité de Corse envisage le calibrage de la chaussée de la RD302 sur environ 7km. L'âge vieillissant de la chaussée et le trafic important de poids lourds (carrière à proximité) ont fortement contribué à dégrader l'état de la chaussée. Le projet consiste à réaliser une réfection totale de la chaussée, le remplacement des ouvrages hydrauliques et la création d'un fossé bétonné à l'amont sur l'ensemble du linéaire.

4.2 Objectifs du projet

La Collectivité prévoit le calibrage en place sans rectification majeur de la chaussée afin d'offrir une voie plus confortable et sécurisée aux usagers.

Le trafic important de poids lourds sur cet itinéraire lié à la présence de deux carrières à conduit à une dégradation importante de la chaussée, actuellement en fin de vie. La Collectivité souhaite donc requalifier son infrastructure en dimensionnant une structure adaptée au trafic sur 20 ans.

La gestion longitudinale des eaux pluviales sera réalisée par un fossé bétonné afin de limiter la dégradation de la chaussée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit :

- le traitement et décompression du sol en place
- la réalisation d'une structure souple (GNT + enrobés) avec un traitement du support en place (aération)- Cf Profil type
- la réalisation d'un fossé bétonné pour gestion longitudinale des eaux pluviales
- la réalisation d'un accotement aval en tuf stabilisé
- le remplacement de l'ensemble des ouvrages hydrauliques de traversée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de calibrage de la RD302 n'a pas vocation à augmenter le trafic routier mais à sécuriser et rendre plus confortable la chaussée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un DLE déclaratif est en cours d'instruction auprès des services de la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface chaussée existante	42 700 m2
Surface nouvelle chaussée	46 660 m2
Surface fossés bétonnés	6 260 m2
Surface supplémentaire imperméabilisée	10 220 m2

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Cumune di Grussetu è Prugna è
Albitreccia

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 1° 8 9' 4 1" 76 Lat. 0 8° 8 5' 0 5" 69

Point d'arrivée :

Long. 4 1° 8 5' 4 2" 45 Lat. 0 8° 8 5' 4 7" 23

Communes traversées :

Cumune di Grussetu è Prugna è Albitreccia

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	la ZNIEFF la plus proche se situe à 3,2 km à l'amont du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Communes de Grossettu è Prugna è Albitreccia
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le linéaire du projet a fait l'objet d'une étude faune flore (Cf. étude faune/ flore_Ucciani service). Au vu des groupements végétaux identifiés le projet n'a pas fait l'objet d'une délimitation de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est situé en partie (secteur sur la commune d'Albitreccia) dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques feu de forêts (aléas fort à modéré). Le projet est également concerné par l'atlas mouvement de terrain. Le risque feu de forêt est prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	BSS002NEHV (11203X0104/BELVAL). Le captage d'eau est situé à environ 250m à l'aval du PR 10.040 côté Bocca di Belle Valle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	volume de déblais mise en dépôt définitif : sur une zone agréée 2 010,58 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une étude faune flore a été établit par le BE Ucciani services afin d'évaluer les enjeux et les impacts liés au projet (Cf. étude faune flore). De fait, des mesures d'évitement et de réduction ont été proposé par le BE afin d'aboutir à des impacts résiduels nuls: respect d'un calendrier de travaux, précautions environnementales, accompagnement à la maîtrise d'ouvrage par un écologue , balisage des éléments écologiques sensibles à protéger...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par des aléas de mouvements de terrain et feux de forêts. Cependant, les travaux seront essentiellement du traitement de sol en place avec très peu de terrassement. De plus la gestion des eaux pluviales a vocation à limiter les risques de glissement de terrain. On peut considérer que le projet n'aggraver pas le risque MVT voir l'améliorera. Pas d'incidence notable sur le risque feux de forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase travaux des impacts temporaires dus aux déplacements des engins sur le chantier. En phase exploitation le trafic n'a pas vocation à être augmenté sur cette voie existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase travaux, des nuisances sonores limitées dues aux passages des engins ainsi qu'à leur fonctionnement durant la période des travaux. Pas d'usage d'explosif car la phase terrassement sera réalisée à la pelle mécanique. En phase exploitation, les nuisances sonores liées au trafic n'ont pas vocation à augmenter car ce dernier ne devrait pas s'amplifier.

	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	seules de faibles vibrations négligeables pourront être perçues lors des phases de travaux : terrassement, compactage, talutage, etc...
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'engendre pas d'effets cumulés avec d'autres projet dans le secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'étude faune flore a permis d'identifier les enjeux écologiques et les impacts liés au projet. Des mesures ont été proposées afin d'éviter et de réduire les impacts sur les habitats, la faune, le flore et les continuités écologiques et d'aboutir à des impacts résiduels nuls. Les principales mesures à mettre en œuvre pour réduire les effets liés au projet sont :

- Réduire au maximum l'emprise du projet : emprise initiale: 13 300m²_ emprise optimisée: 10 220m²
 - Respecter le calendrier de travaux : le défrichement et le terrassement nécessaire à la mise en place du projet auront lieu de novembre à février (automne-hiver) afin d'éviter la période de nidification des oiseaux, la période sensible des plantes et la période d'activité des insectes, amphibiens et reptiles,
 - Baliser les éléments écologiques sensibles à protéger,
 - Mettre en œuvre les bonnes pratiques environnementales respectueuses des milieux naturels et des riverains: gestion des déchets, pollutions, circulation maintenue lors de la phase chantier...
 - Prendre en compte la faune patrimoniale au niveau des ouvrages hydrauliques
 - Assurer un suivi écologique du chantier afin de garantir la bonne mise en œuvre des mesures.
- Le suivi écologique du chantier ainsi que le respect des mesures d'évitement et de réduction permettent de réduire notablement les effets et aboutir à des impacts résiduels faibles à nuls pour l'ensemble des éléments écologiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Collectivité de Corse a pour projet le calibrage de de la RD302 sur environ 7 km afin d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers (route fortement dégradée).

Le respect des prescriptions de la DDTM (DLE en cours d'instruction) et la mise en œuvre de mesures en faveur des habitats et de la biodiversité permettent de réduire les impacts liés au projet et d'aboutir à des impacts résiduels faible à nuls. De plus, les précautions environnementales et le suivi écologique du projet assureront le respect sanitaire, des activités humaines, des milieux aquatiques et terrestres ainsi que la biodiversité. En conclusion, la Collectivité estime que le projet n'est pas soumis à une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude faune flore (2021) Profil type Plan de situation Plans projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



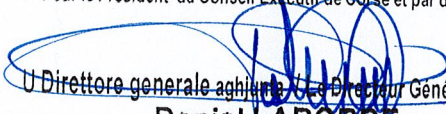
Fait à Ajaccio

le,

1 AOUT 2022

Signature

Pè u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione
Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation


U Direttore generale aggiunto / Le Directeur Général Adjoint
Daniel LABORDE

